



FOOTBALL

Règlement universitaire

Dispositions Particulières

Saison 2023-2024

Composition de la commission mixte nationale

Membres FF Football

A venir.

Membres FF Sport U

Thierry ANTROPE (U Paris Créteil)

Cédric BRAIDY (ASU Bordeaux)

Olivier FRESCHI (U Savoie Mont-Blanc)

Stéphane GOUDRY (UT Troyes)

Alain FLAVIGNY (directeur régional référent)

Philippe REBOT (directeur national adjoint)

Dates des championnats

Championnat de France	Dates (Lieu)	Envoi des résultats	Matches Qualificatifs	Envoi des candidatures d'arbitres
JG. N1	5-6 juin 2024 (Brest)		Huitièmes : 28 mars 2 Quarts : 16 mai 2024	1° mars 2024
JG. N2	5-6 juin 2024 (Brest)	<u>Retour poules</u> : 1° mars 2024	<u>Barrages</u> : 28 mars <u>Quarts</u> : 16 mai 2024	1° mars 2024
JG. CFDU	5-6 juin 2024 (Brest)	<u>Retour poules</u> : 1° mars 2024	<u>Barrages</u> : 28 mars <u>Quarts</u> : 16 mai 2024	1° mars 2024
JF. N1	5-6 juin 2024 (Brest)	<u>Retour poules</u> : 1° mars 2024	<u>Barrages</u> : 21 mars 2024 <u>Quarts</u> : 16 mai 2024	1° mars 2024
IUT	Mi-mars 2024 (Troyes)	Informations à venir		
Écoles JF & JG	JF & JG : 3-4 avril 2024 (Mulhouse)	<u>JF</u> : Retour Ligues 16 février 2024 <u>JG</u> : Retour Interligues 09 février	<u>JF - Plateaux</u> : 14 mars <u>JG - Quarts</u> : 14 mars	02 février 2024
Coupes de France St-Gobain	3 au 5 mai 2024 (Clairefontaine)	1° tour : 13/11/23 au 31/01/24 2° tour : 01/02 au 10/03/24	Barrages : Paris 09/03/24 Lyon, 23/03/24	
JF FB à 8	22-23 mai 2024 (Hauts-de-France)	16 février 2024	<u>Plateaux</u> : 28 mars 2024	1° mars 2024
IUT	13-14 mars 2024 Troyes	4 novembre à 12h00 (Engagement des équipes intéressées)	-	

CHAMPIONNAT DE FRANCE MASCULIN NATIONAL 1

1 - DATE ET LIEU DU CHAMPIONNAT DE FRANCE N1

**Finale à 4 équipes
4 & 5 juin 2024
Brest**

2 - PHASE NATIONALE

- 20 équipes réparties en quatre poules de 5.
- A l'issue de la phase de poule, le premier est qualifié pour les ¼ de finale. Le second et le troisième jouent un 1/8^{ème} de finale chez le second. Le vainqueur du 1/8^{ème} rencontre en ¼ de finale un premier sur terrain neutre.
- Les équipes classées 5^{ème} sont reléguées en N2 pour la saison 2024-2025.

3 - CALENDRIER

- Phase de poule : (19/10 - 16/11 - 7/12 - 25/01 - 08/02- 29/02) - 2 matches à domicile et 2 à l'extérieur
- **Attention, aucun report de match ne sera autorisé au-delà du 29 février 2024.**
- **1/8^{ème} de finale : 28 mars 2024**, second reçoit un troisième d'une autre poule.
Quarts de finale : 16 mai 2024, sur terrain neutre.
- Les huitièmes et quarts de finale pourront-être avancés si accord écrit de toutes les parties concernées (équipes, sites & Direction Nationale).

CHAMPIONNAT DE FRANCE MASCULIN NATIONAL 2

1 - DATE ET LIEU DU CHAMPIONNAT DE FRANCE N2

**Finale à 4 équipes
4 & 5 juin 2024
Brest**

2 - SYSTÈME DE QUALIFICATION

Phase Interligues

- Formule de la phase qualificative en fonction du nombre d'équipes engagées.
- Pré-engagement avant le vendredi 29 septembre 2023 à 12h00.
- Visioconférence des responsables d'équipes, jeudi 12 octobre 2022 à 17h00.
- **2 licences individuelles** peuvent être intégrées à l'équipe.

3 - DATE LIMITE DE RETOUR ENGAGEMENTS À LA NATIONALE

**29 septembre 2023
Contact : sbrahim@sport-u.com**

4 - CALENDRIER

- **Phase de poules interligues :**
 - Dates « proposées » par la CMN (à adapter par les responsables interligues) : (19/10 - 16/11 - 7/12 - 25/01 - 08/02- 22 ou 29/09 en fonction des zones de vacances scolaires).
 - Les interligues (se référer au document « Composition et calendrier des poules N2 ») sont gérées par un des directeurs de Ligue, responsable de l'organisation de la phase qualificative.
 - Retour des résultats : **01 mars 2024**
- **Huitièmes :** 28 mars 2024
- **Quarts de finale :** le 16 mai 2024

- Les huitièmes et quarts de finale pourront-êtré avancés si accord écrit de toutes les parties concernées (équipes, sites & Direction Nationale).

CHAMPIONNAT CFDU

1 - DATE ET LIEU DU CHAMPIONNAT CFDU

**Finale à 4 équipes
4 & 5 juin 2024
Brest**

2 - SYSTÈME DE QUALIFICATION

Phase Interligues

- Formule de la phase qualificative en fonction du nombre d'équipes engagées.
- Pré-engagement avant le vendredi 29 septembre 2023 à 12h00.
- Visioconférence des responsables d'équipes, jeudi 12 octobre 2022 à 18h30.
- **2 licences individuelles** peuvent être intégrées à l'équipe.

3 - DATE LIMITE RETOUR ENGAGEMENTS À LA NATIONALE

**29 septembre 2023
Contact : sibrahim@sport-u.com**

4 - CALENDRIER

- **Phase de poules interligues :**
 - Dates « proposées » par la CMN : (à adapter par les responsables interligues) : (19/10 - 16/11 - 7/12 - 25/01 - 08/02 - 22 ou 29/09 en fonction des zones de vacances scolaires.)
 - Les interligues (se référer au document « Composition et calendrier des poules CFDU ») sont gérées par un des directeurs de Ligue, responsable de l'organisation de la phase qualificative.
 - Retour des résultats : **01 mars 2024**
- **Huitièmes** : 28 mars 2024

- **Quarts de finale** : le 16 mai 2024
- Les huitièmes et quarts de finale pourront-être avancés si accord écrit de toutes les parties concernées (équipes, sites & Direction Nationale).

CHAMPIONNAT ÉCOLES FOOTBALL

1 - DATE ET LIEU DU CHAMPIONNAT ÉCOLES

4 équipes qualifiées en JG
8 équipes qualifiées en JF (Football à 8)
Jeunes Filles et Jeunes Gens : 3 et 4 avril 2024 à Mulhouse

- **JEUNES GENS :**
 - 4 équipes qualifiées
 - Les quatre vainqueurs des quarts de finale seront qualifiés pour les demi-finales du CFE.
- **JEUNES FILLES (Football à 8) :**
 - 8 équipes qualifiées après les différentes phases qualificatives.

2 - SYSTÈME DE QUALIFICATION

Phase interligues

2.1 Jeunes Gens :

Les interligues sont gérées par un des directeurs de Ligue, responsable de l'organisation de la phase qualificative.

ATTENTION :

- **Interligues 2023-2024**
 - Sud-Est : Auvergne-Rhône-Alpes et Sud : 2 qualifiés
 - Paris-IDF : 2 qualifiés
 - Sud-Ouest : Nouvelle-Aquitaine et Occitanie : 2 qualifiés
 - Centre-Ouest : Bretagne, Centre-Val de Loire, Normandie et Pays de Loire : 1 qualifié
 - Nord-Est : Hauts de France et Grand-Est : 1 qualifié

2.2 Jeunes Filles (Football à 8) :

Les Ligues du Sport U sont responsables de l'organisation de la phase qualificative (cf. règle 3.2 du règlement commun sports collectifs).

2.2.1 Phases qualificatives :

Phase 1 : Championnats de Ligue

- Les 12 champions de Ligue et 2 quotas supplémentaires pour les ligues championne et vice-championne 2024 + 2 quotas sur demande des ligues les plus « dynamiques » (nombre d'équipes et de rencontres jouées) sont qualifiés pour la phase 2.
- Date retour des engagements : **29 septembre 2023**
- Date de retour des classements et qualifiés avant le **16 février 2024**

Phase 2 : Plateaux qualificatifs interligues

- 4 plateaux interligues, organisés par les Ligues après découpage géographique, NOSE : les organisateurs seront connus début novembre.
- Date des Plateaux : **Judi 14 mars 2024**
- Règlement du plateau (se référer au document Football à 8).
- Retour des résultats le **vendredi 15 mars 2024**

Phase 3 : Finalités CFE

- 8 qualifiées ; les deux premiers de chaque plateau qualificatif (phase 2), chapeaux 1 et 2 pour tirage du CFE.
- Les troisièmes de poule sont placés en liste complémentaire afin de palier tout forfait des équipes qualifiées en première ou seconde place.

2.2.2 Arbitrages nouveauté : préconisations

Phases finales :

Une équipe qualifiée en Jeunes Filles = Une assistante (formée ou en cours de CUA), ou un assistant formé.

Phases de Ligue (phase 1) et plateaux (phase 2) :

1 assistante (ou assistant) si possible en cours de formation : informer l'organisateur du match 10 jours avant de la présence, ou non, d'une arbitre assistante.

3 - DATE LIMITE DE RETOUR À LA NATIONALE RÉSULTATS LIGUES ET INTERLIGUES

Jeunes Gens : 09 février 2024
Jeunes Filles : 16 février 2024
Contact : sbrahim@sport-u.com

4 - CALENDRIER

4.1 Jeunes Gens :

- **Phase de poules interligues :**
 - Les interligues sont gérées par un des directeurs de Ligue, responsable de l'organisation de la phase qualificative.
 - Retour des résultats : **09 février 2024**
- **Quarts de finale : le 14 mars 2024**
- Les quarts de finale pourront-êtré avancés si accord écrit de toutes les parties concernées (équipes, sites & Direction Nationale).

4.2 Jeunes Filles :

Phase 1 : Championnats de Ligue

- Date retour des classements et qualifiés avant le **16 février 2024**

Phase 2 : Plateaux qualificatifs interligues

- 4 plateaux interligues, organisés par les Ligues après découpage géographique, NOSE : les organisateurs seront connus début novembre.
- Date des Plateaux : **Jeudi 14 mars 2024**
- Retour des résultats le vendredi 15 mars 2024

Phase 3 : CFE 3 & 4 avril 2024

COUPE DE FRANCE DES IUT

Après des années de fonctionnement distinct, un rapprochement entre la FFSU et l'ADIUT abouti à la mise en place d'un seul évènement permettant de mutualiser les forces vives.

Cet évènement se déroulera à **Troyes le 14 mars 2023**.

Un système de pré-engagement est mis en place pour les équipes souhaitant participer à la Coupe de France des IUT.

Toutes les informations sont disponibles dans une disposition particulière spécifique ➡ <https://sport-u.com/sports-ind/cdf-des-iut/>

	DATE ET LIEU	PRE-ENGAGEMENT	DIFFUSION DES QUALIFIEES	CONFIRMATION D'ENGAGEMENT
CDF DES IUT	14 mars 2024 Troyes (Grand-Est)	17 novembre 2023	24 novembre 2023	23 février 2024

CHAMPIONNAT DE FRANCE FÉMININS À 11

1 - DATE ET LIEU DU CHAMPIONNAT DE FRANCE FÉMININ à 11

Finale à 4 équipes
4 & 5 juin 2024
Brest

2 - SYSTÈME DE QUALIFICATION

Phase Interligues

- Formule de la phase qualificative en fonction du nombre d'équipes engagées.

- Pré-engagement avant le vendredi 29 septembre 2023 à 12h00.
- Visioconférence des responsables d'équipes le jeudi 19 octobre 2023 à 17h00.
- **3 licences individuelles ou extérieures d'un même site de Ligue** peuvent être intégrées à l'équipe.

3 - DATE LIMITE DE RETOUR ENGAGEMENTS À LA NATIONALE

29 septembre 2023
Contact : sbrahim@sport-u.com

4 - CALENDRIER

- **Barrages éventuels : 21 mars 2024**
- **Quarts de finale : 16 mai 2024**
- Les quarts de finale pourront-êtré décalés si accord écrit de toutes les parties concernées (équipes, sites & Direction Nationale).
- Finale à 4 équipes à Brest les 4 et 5 juin 2024

5 - ARBITRAGE NOUVEAUTE : PRECONISATIONS

Phases finales :

Une équipe qualifiée = Une assistante (formée ou en cours de CUA), ou un assistant formé.

Phases de poules : 1 assistante (ou assistant) si possible en cours de formation : informer l'organisateur du match 10 jours avant.

CHAMPIONNATS DE FRANCE FÉMININS FB À 8

1 - DATE - LIEU CHAMPIONNAT DE FRANCE FÉMININ à 8

Finale à 16 équipes
22 et 23 mai 2024 (Hauts-de-France, lieu à préciser)

2 - SYSTÈME DE QUALIFICATION

- Engagements **avant le 29 septembre 2024.**
- Phases de qualification et CFU à toutes les équipes d'A.S.

3 - PHASES QUALIFICATIVES : NOUVEAUTE

Phase 1 : Championnats de Ligue

- Les quotas pour chaque ligue seront déterminés à partir du nombre d'équipes engagées dans chacun des championnats de ligue.
- 12 Ligues pour 32 quotas, qualifiés pour les 8 plateaux qualificatifs.
- Date retour des classements et qualifiés avant le **29 février 2024**

Phase 2 : Plateaux qualificatifs interligues, jeudi 28 mars 2024.

- 8 plateaux interligues, lieux à définir après la liste des engagements et la répartition des quotas, les organisateurs seront connus en novembre.
- Règlement du plateau (cf. règlement Foot à 8).
- Retour des résultats le vendredi 29 mars 2024
- Les deux premiers de chaque plateau sont qualifiés aux finalités, phase 3.
- Les troisièmes de poule sont placés en liste complémentaire afin de palier tout forfait des équipes qualifiées en première ou seconde place.

Phase 3 : finalités CFU

- 4 poules de 4 équipes le premier.

NOUVEAU !

- 2 premiers qualifiés pour les places de 1 à 8 (quarts, demies et finales), les 3° et 4° de poules pour les places de 9 à 16 (quarts, demies et finales), le second jour.

4 - DATE LIMITE DE RETOUR À LA NATIONALE DES RÉSULTATS DE LIGUES

29 février 2024

Contact : sibrahim@sport-u.com

6 - ARBITRAGE : PRECONISATIONS

Phases finales :

Une équipe qualifiée = Une assistante (formée ou en cours de CUA), ou un assistant formé.

Phases de Ligue (phase 1) et plateaux (phase 2) :

1 assistante (ou assistant) si possible en cours de formation : informer l'organisateur du match 10 jours avant.

RÈGLEMENT SPORTIF SPÉCIFIQUE

Le règlement spécifique FF Sport U peut être appliqué dès les phases qualificatives aux championnats de France et les arbitres (FFF) doivent en être correctement informés.

Sur l'ensemble des points non régis par le règlement spécifique FF Sport U, c'est le règlement de la FFF qui fait référence.

1 - ARBITRES

Les rencontres de la phase nationale seront arbitrées obligatoirement par 3 arbitres officiels, étudiants si possible, désignés par les ligues du Sport U et informés des dispositions réglementaires et sanctions disciplinaires spécifiques à la FF Sport U. Une vigilance toute particulière sera portée sur le niveau de certification des arbitres désignés.

2 - DÉLÉGUÉ

La présence d'un délégué de match est indispensable pour le bon déroulement des rencontres dès les huitièmes de finale, toutes filières confondues. C'est le directeur régional responsable de l'organisation ou un représentant qu'il aura désigné, qui assure cette fonction. Ce dernier est en charge de l'accueil des équipes, de la feuille de match et garant du bon déroulement de la rencontre.

3 - DURÉE DES MATCHS

- Foot à 11 : ELITE, N2, CFDU, CFE, FEMININES à 11 : 2 x 45' sans prolongation, tirs au but directs -2 x40' en ½ finales et finale avec tirs au but directs.
- IUT : 2 X 45' sans prolongation (sauf plateau) et 2 x 30' en ½ finales et finale avec tirs au but directs
- Foot à 8 féminin : 2 X 30 en match simple - 2 X 15' ou 20' en tournoi (en fonction du nombre de rencontres jouées). Pas de prolongation. En tournoi, en cas de match nul, la rencontre se terminera par une série de trois tirs au but, le résultat de l'épreuve des tirs au but servira, le cas échéant, à les départager en cas d'égalité aux points dans les poules.

4 - DÉCOMPTE DES POINTS : 4 - 2 - 1 - 0

5 - DÉPARTAGE DES ÉQUIPES EN PHASE NATIONALES

- En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation. Il est procédé à l'épreuve des tirs au but. Néanmoins, les équipes marquent 2 points au classement et le résultat de l'épreuve des tirs au but servira, le cas échéant, à les départager en cas d'égalité aux points dans les poules.
- En cas d'égalité au classement à l'issue de la poule, **cas de plus de 2 équipes à égalité**, les équipes seront départagées par prise en compte successive des facteurs suivants :
 - Nouveau classement avec les équipes concernées
 - Différence de buts particulière (résultat du match entre les équipes concernées)
 - Différence de buts générale, sur l'ensemble des matches de poule
 - Nombre de buts marqués
 - Décompte des cartons sur le nouveau classement effectué (barème : jaune=1pt, rouge=2 jaunes=2 pts, rouge direct=3 pts)
 - Tirage au sort (à la centrale)

6 - NOMBRE DE JOUEURS

- Pour tous les matches de la phase nationale, le nombre de joueurs pouvant figurer sur la feuille de match **est de 16** ; 5 remplaçants sont autorisés ; les sorties sont non définitives (le remplacé devient de nouveau remplaçant).
- Pour le tournoi final (N1, N2, CFDU, CFE, FEMININES, IUT) le nombre de joueurs pouvant figurer sur la feuille de match **est de 18**, 7 remplaçants sont autorisés, sorties non définitives.

Football à 8 féminin (CFU & CFE) : Pour tous les matches de la phase nationale et pour le tournoi final le nombre de joueuses pouvant figurer sur la feuille de match est de 12, 4 remplaçantes sont autorisées, sorties non définitives.

Licence extérieure et licence individuelle :

- **Aucune licence extérieure en Football Masculin, seules les licences individuelles sont autorisées : 2 chez les JG.**
- **Chez les Jeunes Filles, 2 licences extérieures ou individuelles en FB à 8, 3 en FB à 11 sont autorisées.**

7 - RÈGLE DE BRULAGE ENTRE PLUSIEURS ÉQUIPES D'UNE MÊME AS

Deux équipes d'une même AS ne peuvent s'engager en championnat N1. Les AS présentant un collectif dans deux niveaux de compétition sont soumises à une règle de brûlage : **10 joueurs** désignés par l'enseignant sur la première feuille de match de l'équipe 1.

8 - SANCTIONS INDIVIDUELLES

Exclusion temporaire : ATTENTION NOUVEAUTE

- **Carton Jaune :** Se référer au règlement FFF sauf pour le motif « désapprobation des décisions de l'arbitre en paroles ou en actes » qui donnera lieu à un carton blanc.
- **Carton Blanc :** désapprobation des décisions de l'arbitre en paroles ou en actes entraîne une expulsion temporaire de 10mn sans remplacement. L'équipe du joueur joue en infériorité numérique.
- Si l'application de la règle de l'exclusion temporaire devait conduire une équipe à voir son effectif inférieur à 8, la sortie du 8^{ème} joueur ne serait effectuée qu'au retour d'un exclu temporaire précédent.
- Carton jaune doublé : = carton rouge : joueur exclu
- Carton blanc doublé : = carton rouge : joueur exclu
- Carton blanc + un carton jaune = carton rouge : joueur exclu
- Carton rouge direct : Joueur exclu
- Un joueur sanctionné d'un carton blanc peut participer à la séance de tir au but : l'exclusion temporaire n'est effective que jusqu'à la fin du temps de jeu.

Sanctions automatiques

- Les conduites antisportives et comportements non conformes à l'éthique du sport universitaire seront sanctionnés automatiquement selon le barème suivant (sans préjuger des sanctions qui pourraient être prononcées ultérieurement par la commission mixte compétente) :
- **Exclusion pour 2^{ème} carton jaune : suspension 1 match ferme**
- **Exclusion pour 2^{ème} carton blanc : 2 matches fermes + 2 mises à l'épreuve**
- Exclusion pour **1 carton jaune et un carton blanc** avec mention de propos injurieux : **2 matches fermes + 2 mises à l'épreuve**
- Exclusion sur carton rouge direct : **2 matches fermes minimum + 2 mises à l'épreuve minimum** (selon rapport de l'arbitre), sauf exclusion pour « dernier défenseur » **sans conduite dangereuse : 1 match ferme**
- Les suspensions devront être purgées obligatoirement lors des phases de conférence, ou nationales, le cas échéant lors de la saison suivante en cas d'exclusion lors des derniers matches de la phase nationale. Le joueur ne sera autorisé à reprendre les rencontres qu'à compter de la date où il aura purgé l'intégralité des sanctions (suspension + mise à l'épreuve).
- La mise à l'épreuve consiste en l'obligation d'arbitrer une ou plusieurs rencontres universitaires officielles (de niveau académique ou inférieur) à l'initiative de la ligue du Sport U d'appartenance du licencié.
- Les ligues du Sport U adresseront, simultanément aux demandes de qualification en phase nationale, une attestation précisant les dates et modalités dans lesquelles ces sanctions auront été purgées.

9 - COMMISSION DES LITIGES

cf. règle 5.13 du règlement intérieur

FORMATIONS ARBITRES

- FB à 8 JF :
- Il sera demandé à chaque équipe féminine participant aux finales des CFE et CFU d'identifier, pour les phases finales, une étudiante ou un étudiant pour assurer l'arbitrage à la touche. Les étudiant.s.es concernées participeront à une formation lors de ces championnats.
- La FF Sport U et la FFF réaffirment leur volonté de développer les actions de formation d'arbitres universitaires réalisées conjointement par les ligues du Sport U, les ligues ou comités et les partenaires du sport universitaire.
- Les formations validées donneront lieu à la délivrance d'une carte d'officiel FF Sport U.
- Les meilleurs éléments, issus des formations validées, seront sollicités pour officier lors des phases finales.

PROGRAMME INTERNATIONAL

EUSA

Les équipes masculine et féminine, championnes de France N1 à 11 en 2024 se verront proposer de participer aux championnats d'Europe EUSA qui se dérouleront à Camerino (Italie) du 20 au 27 juillet 2025.

L'équipe féminine, championne de France N1 à 8 en 2023 se verra proposer de participer aux championnats d'Europe EUSA qui se dérouleront à Camerino (Italie) du 20 au 27 juillet 2025, sous réserves de validation par l'EUSA.

CONTACTS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

108 avenue de Fontainebleau - 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

federation@sport-u.com

www.sport-u.com

Directeur national adjoint - Philippe REBOT

prebot@sport-u.com / +33 (0)6 23 06 17 24

Assistante pôle sport - Sirine IBRAHIM

sibrahim@sport-u.com / 01 58 68 22 90

Assistant pôle sport - Gaëtan HUBERT

ghubert@sport-u.com / 01 58 68 22 90

